Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONSTATS SUR LE NOUVEAU MONITORING DE L'OFSP

Evolution des coûts à charge de l'assurance - maladie obligatoire dans le canton de Vaud en 2005

En collaboration avec Santé Suisse, l'Office fédéral de la santé publique a publié aujourd'hui les chiffres relatifs à l'évolution des coûts de la santé à charge de l'assurance-maladie de base. L'expérience montre que ces chiffres sont à considérer cependant avec prudence pour le canton de Vaud. Ils semblent montrer qu'entre janvier et septembre 2005 la croissance de ces coûts a été moins rapide pour Vaud que celle de la moyenne suisse.

Le nouvel instrument de monitoring des coûts à charge de l'assurance-maladie obligatoire présenté par l'Office fédéral de la santé publique se fonde sur des données fournies par les assureurs-maladie. Les chiffres n'ayant pas été soumis aux cantons avant leur publication sont à considérer avec prudence. La publication précoce de mêmes indicateurs au printemps 2005 sur l'évolution des coûts bruts par assuré entre 2003 et 2004 avait ensuite dû être considérablement rectifiée en automne 2005. D'abord annoncée à hauteur de 1,8% d'augmentation entre 2003 et 2004, elle avait ensuite été révisée en septembre 2005, pour s'établir finalement à 4,4% d'augmentation. L'expérience des années passées montre que les chiffres de l'OFSP fondés sur les données des assureurs peuvent évoluer sensiblement dans un sens ou dans l'autre une fois les comptes bouclés.

Les chiffres de l'Office fédéral de la santé publique montrent que la croissance des coûts par assuré de l'assurance-maladie obligatoire du canton de Vaud serait moins rapide (6,5%) que celle de la moyenne en Suisse (6,9%).

D'autre part, le niveau du coût de l'hospitalisation (stationnaire) semble n'être que de 2,3% supérieur à la moyenne suisse, ce qui serait remarquable compte tenu de la présence d'un hôpital universitaire. Ceci démontrerait que les coûts directement

contrôlés par l'Etat sont mieux maîtrisés dans le canton de Vaud que ceux du secteur ambulatoire hospitalier ou en libre pratique.

C'est la raison pour laquelle le Département de la santé et de l'action sociale a décidé d'entreprendre des réformes légales qui feront l'objet d'une annonce à la presse le 3 février prochain. Elles constitueront des outils supplémentaires afin d'étendre la régulation des coûts de la santé dans le canton. Ces efforts d'une meilleure maîtrise des coûts seront nécessaires mais ne trouveront leurs effets qu'à moyen terme, sans pour autant pouvoir interrompre une croissance liée au vieillissement de la population, à la croissance démographique et au développement de nouvelles technologies bio-médicales.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 27 janvier 2006

DSAS, Pierre-Yves Maillard, chef du Département de la santé et de l'action sociale, tél. 021/ 316 50 04 DSAS, Marc Diserens, chef du Service de la santé publique, tél : 021 / 316 42 41